

CONSEIL DE L'AME

du 25 janvier 2018

AFFICHAGE

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-CINQ JANVIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Madame PROCHASSON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 12.

Installation d'un nouveau Conseiller communautaire

Suite au décès de M. Jean-Claude DECOURT survenu en décembre 2017, M. BILLAULT, par courriel du 15 janvier 2018, informe que M. Dominique JUSSERAND a été installé en qualité de 1^{er} adjoint de la commune de Solterre. Il convient d'installer M. Dominique JUSSERAND comme conseiller communautaire de l'AME.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 17-42 du 19/12/2017 :

Mise à disposition de l'exposition interactive sur la forêt auprès des collectivités, structures culturelles au tarif de 1 000 € pour le 1^{er} mois, puis 500 € pour les mois suivants (version légère), 2 000 € pour le 1^{er} mois, puis 1 000 € pour les mois suivants (version complète). La gratuité pourra être accordée exceptionnellement dans le cadre d'événementiels contribuant à la notoriété du site.

Décision n° 17-43 du 13/12/2017 :

Mise à disposition auprès de la SAFER du Centre de terrains de la ZAC Arboria en attente de commercialisation, commune de Pannes. Dans un premier temps, la surface concernée sera de 15,5 ha environ et diminuera au fur et à mesure de la commercialisation de la zone. La durée de la convention est de 6 ans. La convention prévoit une mise en culture biologique (production fourragère). La redevance annuelle s'élève à 1 240 €, réactualisable chaque année.

Décision n° 18-01 du 17/01/2018 :

Locations à la société INDIGO, de deux places au parking dénommé « Parc Dorée », sis 5 allée Gérard Bouche à Montargis, pour la période allant du 1^{er} février au 30 juin 2018, et ce pour un loyer de 112,50 € la place de parking.



TRANSPORTS

Extraits de délibérations n° 18-01 à 18-03

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 45
- - - votants : 53

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, RICARDOU, MASTYKARZ, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, JUSSERAND, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à M. DUPATY, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à Mme CLEMENT, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, M. BOURILLON à M. LELIEVRE, M. BEGUIN à Mme LANGRAND, Mme JEHANNET à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE

Excusées : Mme CHAPILLON, Mme DARDELET

1) Délibération de principe de la délégation de service public pour la gestion du service public de la mobilité urbaine
Délibération n° 18- 1

Dans le cadre de la gestion du service public de la mobilité urbaine, le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : M. DEMAUMONT, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme HEUGUES, M. OZTURK, Mme BERTHELIER avec pouvoir de M. RAMBAUD, M. NOTTIN. Abstention : Mme GABRIELLE) :

- Décide de déléguer la gestion du service public de la mobilité urbaine (Transport collectif et modes actifs de déplacements) de la communauté d'agglomération, Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME), au travers d'une convention de délégation de service public pour une durée de l'ordre de 6 ans, en application des articles L 1411- 1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve les caractéristiques du futur contrat et des prestations à assurer par le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport (consultable en ligne sur le site internet de l'AME : www.agglo-montargoise.fr),

- Autorise Monsieur le Président à engager et conduire la procédure, et notamment à négocier, après avis de la commission de délégation de service public, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil Communautaire.

Ce compte-rendu succinct du 25/01/18 est également disponible sur le site internet de l'AME :
www.agglo-montargoise.fr

TRAVAUX

2) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour l'aménagement du centre-ville de Villemandeur – phase 2

Délibération n° 18- 2

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- ADOPTE le projet d'aménagement du centre-ville de Villemandeur - phase 2 (tranche optionnelle 2) Avenue Henri Barbusse pour un montant de 370 141,04 € HT.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention de 129 549,36 € HT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 35 % du montant Hors Taxe du projet.
- CHARGE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la constitution et au suivi de ce dossier de subvention.

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.
Travaux	370 141,04 €	444 169,25 €	DETR	129 549,36 €
Maîtrise d'œuvre	-	-	Région Centre Val de Loire	-
			Département du Loiret	74 028,21 €
			Autres	-
			Autofinancement (AME)	166 563,47 €
Total	370 141,04 €	444 169,25 €	Total	370 141,04 €

Le projet de requalification comporte 3 phases :

1. L'Avenue de la Libération, section entre la rue Chaintreau et la rue Chambon : tranche ferme et tranche optionnelle 1 des travaux (hors demande de DETR). Travaux en cours ;
2. **L'Avenue Henri BARBUSSE : tranche optionnelle 2 (objet de la demande de DETR) ;**
3. L'Avenue de la Libération, section entre la rue Chaintreau et la rue Jodon : une étude sera lancée en 2018, pour requalifier la section devant la mairie et les commerces du centre.

Objectifs poursuivis :

- Aménager la chaussée avec une réduction de sa largeur pour diminuer la vitesse et gagner de l'espace pour les piétons et les cyclistes,
- Aménager des zones de stationnement longitudinales,
- Aménager des espaces piétons-cycles,
- Rénover l'éclairage,
- Créer des alignements urbains et paysagers.

Les travaux consistent à :

- L'aménagement des trottoirs avec création d'un espace piéton cycle de chaque côté,
- La modification et création de réseaux d'eaux pluviales,
- La reprise du revêtement de la chaussée,
- La rénovation de l'éclairage public avec mis en place de lanterne Leds,
- La création d'espaces verts supplémentaires avec arbustes et arbres tiges.

Ce compte-rendu succinct du 25/01/18 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

3) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour l'aménagement du centre-bourg de Pannes
Délibération n° 18- 3

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- ADOPTE le projet d'aménagement du centre-bourg de Pannes pour un montant de 788 510,00 € HT.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention 275 978,50 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 35 % du montant Hors Taxe du projet.
- CHARGE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la constitution et au suivi de ce dossier de subvention.

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.
Maîtrise d'œuvre	42 000,00 €	50 400,00 €	DETR	275 978,50 €
Travaux	746 510,00 €	895 812,00 €	Région Centre Val de Loire	-
			Département du Loiret	225 000,00 €
			Autres	-
			Autofinancement (AME)	287 531,50 €
Total	788 510,00 €	946 212,00 €	Total	788 510,00 €

Objectifs poursuivis :

- Aménager un espace public de centralité devant la mairie,
- Aménager un espace devant le futur musée avec un jardin thématique.

Les travaux consistent à :

- L'aménagement paysager de la place, avec création de stationnements (avec borne de recharge électrique) devant la mairie, création du réseau d'eaux pluviales, mise en place de l'éclairage et des espaces verts ;
- La modification de la voirie de la rue Marcel Donette, avec création d'un espace de circulation douce piétons et cycles ;
- L'aménagement paysager du parvis du musée avec création de la voirie et des espaces verts ;
- L'aménagement du jardin thématique.

La séance est levée à 19 heures 30.

Certifié affiché le 26 janvier 2018

Le Président



Ce compte-rendu succinct du 25/01/18 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr